

SIVOM Le Rieu

Comité syndical du 24 février 2021, 8 heures 30 – Saint Joseph

Compte-rendu du conseil syndical

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 26 novembre 2020
2. Rapport d'orientation budgétaire : budget « Stade de Football » et budget « Pôle Technique »
3. Modification de la convention d'occupation d'un terrain avec Monsieur Michel Bonnard
4. Approbation de la convention d'adhésion aux prestations « Hygiène et sécurité au travail »
5. Convention de mise à disposition d'un agent technique du SIVOM à la commune de Saint Joseph
6. Questions diverses :
 - Prêt matériel électroportatif et véhicules
 - Descriptif assurances
 - Autorisations spéciales d'absences
 - Projet d'évolution d'un agent au sein des services techniques
 - Politique à long terme de renouvellement des véhicules
 - Etat des dépenses 2020 assumées par chacune des deux communes
 - Limitation de la contribution du SIVOM aux associations de nos communes respectives

Martial Fauchet, président du SIVOM, fait l'appel. Tous les membres sont présents.
Le quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Dominique Dubos.

Martial Fauchet balaie l'ordre du jour du conseil syndical ainsi que les questions diverses.
Il précise que tout a été vu en collaboration avec le vice-président, Fabrice Ducret.

Monsieur Fauchet définit plus précisément ce qu'est un débat d'orientation budgétaire, Saint Joseph n'ayant pas l'habitude de cet exercice.

Martial Fauchet demande s'il y a un point que les élus souhaitent aborder en plus de ceux évoqués.

Question n°1 : Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26 novembre 2020

Rapporteur : Monsieur le président

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu du conseil syndical du 26 novembre 2020.

Question n°2 : Débat d'orientation budgétaire – Budget « stade de football » et budget « pôle technique »

Rapporteurs : Monsieur le président pour le budget « pôle technique »

Monsieur Fabrice Ducret pour le budget « stade de football »

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le rapport complet est joint en annexe.

Fabrice Ducret indique qu'il est ravi d'accueillir les élus dans cette salle communale sur Saint Joseph. Il présente le rapport d'orientation budgétaire budget « Stade de football ».

Dans les dépenses de fonctionnement, on retrouve en dépenses nouvelles, la location du terrain Bonnard pour 230 euros.

Fabrice Ducret demande si les élus ont des questions.

Martial Fauchet : l'entretien du terrain n'a pas été réalisé.

La multirisque est égale à 0 pour 2020. En fait, cette dépense a été imputée sur le budget « Pôle Technique ».

Les recettes reposent essentiellement sur la fiscalisation.

Les pourcentages de fiscalité Sivom Stade de football sur les différentes taxes sont les suivants :

Sur la TH : 0,380

Sur la TF : 0,628

Sur la TFNB : 1,529

Jean Louis Chouvellon demande comment seront compensées les recettes suite à la suppression de la TH ?

Martial Fauchet indique que nous allons percevoir la part départementale : 15,30 %. Ensuite, l'Etat doit compenser mais il pense qu'à terme les collectivités locales seront perdantes.

Fabrice Ducret demande si on reporte en fonctionnement ou si on capitalise les 70 015,72 euros de résultat de fonctionnement cumulé de 2020.

Martial Fauchet : l'essentiel des dépenses « football » sont le remboursement des emprunts. Le SIVOM a remboursé un emprunt court en 2020 pour 93 500 euros.

Martial Fauchet : un matériel roulant est présent, une tondeuse. Elle est aujourd'hui dans le budget « Pôle technique »

Jean Marc Fabre : Comment va-t-on remplacer le gazon synthétique qui a une durée de vie de 15 ans environ ?

Martial Fauchet : il faudra que nous nous posions la question. Il faut faire un calcul financier pour savoir si l'on fait des provisions ou si on fait un nouvel emprunt.

Cependant, cela doit-il émerger lors de notre mandature ? c'est sans doute un peu tôt.

Marie-Josèphe Bonnard : 15 ans permet d'arriver à la fin des emprunts.

Jean-Georges Laurent : il faut prendre en considération l'évolution technique des produits.

Sylvie Bonjour : Quand a été inauguré le stade en synthétique ?

Jean Louis Chouvellon : en 2016.

Jean-Georges Laurent : Que fait-on des 70 000 euros d'excédent ?

Martial Fauchet souhaite fiabiliser quelques chiffres avec Fabrice Ducret et les techniciens. Nous n'avons pas intérêt à conserver un excédent. Il faut l'utiliser et essayer de baisser la fiscalité pour nos habitants.

Marie Josèphe Bonnard s'interroge sur ce réemploi dans la mesure où les dépenses sont constantes.

Martial Fauchet : en effet, la majorité des dépenses « Stade de football » sont des emprunts, la majorité des dépenses « autres » sont dans le budget « Pôle technique ».

Martial Fauchet : Le trésorier principal nous conseille d'afficher des dépenses de personnel dans le budget « Stade de football », ceci représente un transfert financier entre le budget « Pôle technique » et le budget « Stade de football ».

Jean-Louis Chouvellon : Quelle est la répartition entre les communes pour le « budget Stade de football » :

Dépenses d'Investissement : 60 % Saint Martin la Plaine – 40 % Saint Joseph

Dépenses de Fonctionnement : 50 – 50

Martial Fauchet rappelle que ces éléments sont inscrits dans les statuts du SIVOM.

Jean-Louis Chouvellon : A quoi correspondent les dépenses d'électricité indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire ?

Fabrice Ducret : à l'électricité pour le football.

Martial Fauchet : il faudrait peut-être se poser la question de notre fournisseur d'électricité. Ce serait peut-être l'occasion de travailler avec le SIEL ?

Jean-Louis Chouvellon a regardé et il y a une économie de 1 200 euros à faire.

Martial Fauchet demande au technicien de Saint Joseph de faire un rapport sur la question électrique avant le vote du budget 2021.

Christophe Reynard précise qu'on vient automatiquement de changer de contrat et qu'il va vérifier.

Jean-Louis Chouvellon : Y-a-t-il une partie prévue pour le chauffage ?

Martial Fauchet indique que lors de la visite avec le club de football, on s'est aperçu que le chauffage du Club House est payé par la commune de Saint Joseph alors que cela devrait être le budget du « Stade de football » qui finance ce chauffage. Avec Fabrice Ducret, nous allons donc faire un point avec un comptage précis.

Claude Chirat : des élus de Saint Joseph s'étaient proposés pour faire des relevés pour la consommation du Club House et des vestiaires.

Martial Fauchet : c'est effectivement au budget « Stade de football » de payer le chauffage et non à la commune de Saint Joseph.

Jean-Georges Laurent : Pourquoi lors de la construction, l'eau, l'électricité et le chauffage n'ont pas été individualisés ?

Martial Fauchet : parce que le chauffage dépend de la chaufferie communale de Saint Joseph.

Martial Fauchet pose la question à tous les élus pour savoir s'ils sont d'accord pour que le chauffage soit payé par le budget « Stade de football » et non par la commune de Saint Joseph.

Jean-Louis Chouvellon va faire une étude et en rendra compte. Il existe des « compteurs » indépendants.

Jean-Marc Fabre : Et l'eau chaude des douches ? Elle dépend également de la chaufferie communale.

Martial Fauchet : il faudra inscrire ces dépenses au budget « Stade de football » 2021. Le technicien de Saint Joseph s'en occupe.

Martial Fauchet : la prise en compte dans le budget du SIVOM pôle « Stade de football » des dépenses d'eau chaude sanitaire et chauffage ne pourra être opérationnelle que lorsque la solution technique de séparation des flux sera décrite et opérationnelle.

Martial Fauchet donne lecture du rapport de la commission de suivi du SIVOM. Tous les élus en ont eu connaissance.

Martial Fauchet demande s'il y a des commentaires.

Jean-Marc Fabre a une question sur le SIVOM. Le SIVOM est une sorte de prestataire pour les deux communes. Si une commune souhaite plus de « prestations », comment cela se passe-t-il ? Par exemple, mettre du matériel à disposition d'associations ? Qui décide ?

Peut-on moduler la clé de répartition entre les communes ?

Martial Fauchet : Le SIVOM est un prestataire « interne ». On a la responsabilité du service en commun. Il y a parfois des travaux un peu exceptionnels, par exemple pour Saint Martin, l'aménagement de l'aile du premier étage réservée aux élus de Saint Martin, et pour Saint Joseph la rénovation complète de classes de l'école. Il faut noter que ce n'est pas au technicien de faire l'arbitre sur ces travaux.

Jean-Marc Fabre : oui, ce n'est pas au technicien du SIVOM de faire l'arbitre sur les demandes des élus.

Martial Fauchet : c'est à nous élus, de donner les priorités au technicien du SIVOM. Nous ne sommes pas au centime près... Nous n'en sommes pas au décompte d'heures. Si le technicien devait faire un décompte d'heures, il lui faudrait environ deux heures par semaine soit 104 heures annuelles. C'est une perte de temps. C'est vraiment aux élus de gérer les priorités. Une réunion trimestrielle avec l'élus et DST est proposée pour afficher les priorités des gros travaux au DST.

Jean-Georges Laurent pense qu'il faut envisager aussi l'intervention d'entreprises extérieures, le pôle technique de peut pas tout faire.

Sylvie Bonjour pense qu'il faut bannir de notre vocabulaire le mot de prestataire de services, le SIVOM Pôle Technique n'est pas un prestataire de service. C'est un service intercommunal.

Martial Fauchet précise qu'il faut maintenir le système de fiches travaux. Le pôle technique ne doit intervenir qu'au vu de fiches travaux.

Marie Josèphe Bonnard : il faut rappeler aux chefs de services communaux et les élus qu'ils doivent absolument établir des fiches travaux et non communiquer par téléphone ou par mail.

Julien Freycon : le but de notre commission était d'impliquer les élus « travaux » de nos deux communes. Ceci pour avoir une vue globale et annuelle des travaux, en but d'une répartition équitable entre les deux communes afin que personne ne se sente lésée.

Martial Fauchet demande si un ou plusieurs élus estiment que leur commune est lésée dans l'intervention du pôle technique.

Personne ne répond.

Dominique Dubos : il faut de la rigueur pour éditer ces fiches travaux. Actuellement, on n'a aucune vision sur ces fiches travaux.

Martial Fauchet : si vous êtes tous d'accord, je dis au technicien de n'accepter les demandes de travaux que sous forme de fiches travaux, sauf urgence naturellement.

Tous les élus acquiescent.

Jean-Louis Chouvellon : il serait peut-être bien de simplifier cette fiche travaux, un peu trop lourde.

Martial Fauchet : en effet, cette fiche travaux Excel n'est pas très pratique.

Dominique Dubos : Doit-on remplir cette fiche travaux informatiquement ?

Martial Fauchet : oui c'est mieux cela permet de garder une trace. A nous de prendre nos responsabilités. Je demanderai au technicien de faire une fiche travaux plus simple. Il travaillera avec lui.

Marie Josèphe Bonnard : Ne peut-on pas seulement faire un mail ?

Fabrice Ducret : non, il faut un modèle unique, archivé par le technicien.

Martial Fauchet : l'avantage d'Excel, c'est le pré-remplissage.

Sylvie Bonjour précise que l'on peut avoir cette fiche sur téléphone. Donc il serait bien de l'utiliser.

Le sujet étant épuisé, Martial Fauchet passe au budget du « Pôle Technique ». Il balaie le rapport notamment l'exercice 2020.

Concernant le budget 2021, avec les anciens élus, pour le premier exercice nous étions allés à tâtons. Cela s'est cependant bien passé, malgré des incertitudes liées au COVID.

Certaines dépenses ont été assumées par les communes, et il faudra régulariser. Je vous ferai le détail lors des questions diverses.

Pour la location des locaux, nous avons utilisé des références de Saint Etienne Métropole : ceci peut correspondre à un montant de 25 000 euros. Fabrice Ducret et Martial Fauchet proposent que cela soit une dépense du SIVOM. A ce loyer s'ajoutera la taxe foncière. Pas d'effet rétroactif sur 2020. Effet au 1^{er} janvier 2021.

Jean-Louis Chouvellon : Saint Joseph ne veut pas récupérer ses locaux immédiatement.

Fabrice Ducret indique que la commune souhaite récupérer ces locaux rapidement, car c'est un projet de la nouvelle équipe municipale.

Jean-Louis Chouvellon précise qu'il s'est mal fait comprendre et qu'il souhaite seulement dire que les locaux peuvent encore être utilisés par les services techniques.

Martial Fauchet : le but est que ce soit le plus économique pour les deux communes. Il faut s'interroger sur la taxe foncière et il faudra modifier les statuts, donc à prévoir pour notre prochain conseil syndical.

Martial Fauchet au sujet du fonctionnement du service et plus précisément des agents : en l'absence du technicien, il serait bien de mettre en place un chef d'équipe qui pallierait aux absences du responsable. Vous pouvez voir la fiche de poste proposée. L'idée n'est pas de mettre en place un adjoint, d'autant que l'on pense à un adjoint de catégorie C.

Dominique Dubos : il n'est pas souhaitable de l'appeler chef d'équipe, cela peut prêter à confusion.

Jean-Georges Laurent : il garde son statut avec une nouvelle fiche de poste.

Sylvie Bonjour : j'ai regardé la nomenclature de la FPT, et il est possible d'avoir un agent de catégorie C « chef d'équipe ».

Fabrice Ducret : on souhaite valoriser un agent au sein d'une équipe, donc il faut être vigilant par rapport à son titre par rapport à l'investissement demandé.

Martial Fauchet : il devra s'arranger avec le DST pour les congés. Ils ne pourront pas être en vacances en même temps. Il faudra également étudier son régime indemnitaire. Avec Fabrice Ducret, on propose 30 euros supplémentaires par mois.

Julien Freycon : la notion de chef ne me choque pas. Par rapport à la valorisation, c'est bien.

Dominique Dubos précise que l'agent occupera le poste de « chef d'équipe » seulement pendant les absences du technicien soit 5 à 6 semaines par an.

Martial Fauchet : nous verrons cela avec Fabrice Ducret.

Jean-Georges Laurent : S'agit-il d'une augmentation de salaire ?

Martial Fauchet : non, c'est une augmentation du régime indemnitaire. Le salaire est fixé par la valeur du point d'indice fixé par l'Etat.

Marie Josèphe Bonnard : l'augmentation est liée au CIA ou à l'IFSE ?

Martial Fauchet : c'est à voir.

Je valide que nous sommes d'accord sur l'agent concerné et son augmentation de régime indemnitaire.

Martial Fauchet : au sein des services, figure également un agent en maladie ordinaire depuis l'été 2020 qui va passer en comité médical prochainement afin d'être admis en congé de longue maladie.

Marie Josèphe Bonnard : Doit-on réfléchir au remplacement des agents qui partiront en retraite ?

Martial Fauchet : c'est un peu tôt pour en parler.

Martial Fauchet : le personnel externe est aussi un poste à régulariser. Il s'agit d'un agent du SIVOM qui travaille pour Saint Joseph et d'un agent de la commune de Saint Martin qui travaille pour le SIVOM.

Ceci est à régulariser.

Fabrice Ducret : nous avons travaillé avec Marie Josèphe Bonnard au sujet du travail effectué par un agent du SIVOM à Saint Joseph. Je souhaite supprimer cette intervention, et qu'elle soit effectuée par un agent de Saint Joseph afin que l'agent du SIVOM devienne 100 % SIVOM.

Martial Fauchet : A quelle date, ceci pourrait-il se passer ?

Fabrice Ducret : dès le premier mars 2021.

Martial Fauchet : une facturation sera donc établie pour l'année 2020 et les deux premiers mois de 2021.

Martial Fauchet : pour le ménage, l'entretien des locaux ne faut-il pas se poser la question d'une entreprise de nettoyage extérieure. Il serait intéressant de demander quelques devis.

Marie Josèphe Bonnard : pour le devis, on demande une prestation « entretien » ou un nombre d'heures ?

Martial Fauchet : on analyse le temps qu'il faut et on demande une prestation.

Il serait intéressant pour Saint Martin de pouvoir récupérer ses agents d'entretien.

Ceci permettra d'avoir de la stabilité pour l'entretien.

La DGS de Saint Martin s'occupe de contacter les entreprises de nettoyage.

Martial Fauchet : les véhicules ont tous été mis à disposition du SIVOM en 2020.

Il serait bien que le technicien indique le kilométrage des véhicules ainsi que le kilométrage parcouru par an sur la fiche « Flotte », et supprimer la colonne « Communes »..

Jean-Georges Laurent : concernant les dépenses d'entretien des véhicules, finalement ceci n'est pas énorme : 14 211,32 / nombre de véhicules 13 = 1 093 euros par véhicule, ce qui n'est pas « normal ».

Fabrice Ducret : il avait été envisagé de faire faire l'entretien par la commune de Rive de Gier ? Où en est-on ?

Martial Fauchet : vous n'êtes pas sans savoir que Rive de Gier a changé d'équipe municipale.

Donc certaines questions prennent du temps, mais il apparait cela pourrait déboucher sans trop tarder.

Martial Fauchet : le fonctionnement administratif.

Il y a une divergence entre le prévu par les statuts et la réalité. Il existe un fort déséquilibre de charges entre les communes.

Comment peut-on envisager de rééquilibrer les charges administratives assumées par chaque commune ?

Fabrice Ducret : cela nécessite une réflexion, un groupe de travail pour revoir le mode de fonctionnement pour 2021.

Martial Fauchet : Ne faut-il pas dégager une compétence pour le SIVOM avec clé de répartition et un coût ?

Il n'est pas possible que Saint Martin fasse l'administratif gratuitement.

Jean-Louis Chouvellon : Ne faut-il pas indiquer ce que fait l'agent administratif de Saint Joseph ?

Dominique Dubos : il est nécessaire de fixer la charge de travail et de la répartir.

Martial Fauchet : l'engagement pris dans les statuts a sans doute été sous-estimé.

Fabrice Ducret : pour l'année prochaine, l'agent de Saint Joseph devrait faire le budget.

Dominique Dubos : l'année 2020 a été difficile pour tout le monde par rapport à la nouvelle mandature, au COVID...

Martial Fauchet : il faut faire un état des lieux précis : la comptabilité, les devis... Il apparait difficile que la partie budget soit répartie sur les deux communes... sur deux lieux... sur deux personnes... existe également l'aspect politique... les techniciens donnent leur vue terrain, les élus la vue politique, les choix.

Tout est lié : la paie, la gestion des congés, le mandatement, l'élaboration du budget...

Le budget doit être porté par le président et le vice-président.

Julien Freycon : Est-il envisageable d'ajouter une personne administrative dédiée au SIVOM ?

Martial Fauchet : pour l'élaboration du budget, il faut un certain nombre de compétences.

Avoir un personnel administratif dédié est peut-être un peu « riche ».

Dominique Dubos : Ne peut-on pas envisager que pour le budget du SIVOM, il y ait un travail en commun, l'agent de Saint Joseph et l'agent de Saint Martin ?

Martial Fauchet : en théorie, oui mais en termes de charge de travail l'agent de Saint Martin ne peut plus se le permettre par rapport au travail qu'il y a à Saint Martin.

Julien Freycon : il y a une grande fluctuation de travail, c'est pourquoi ne faudrait-il pas diminuer le personnel technique et créer un poste administratif ?

Martial Fauchet : je vous propose de voir comment peut-on faire pour 2022, notamment pour le prochain budget. Il faut faire une liste précise des tâches et établir un volume de travail dans le courant 2021.

Fabrice Ducret : si on embauche un administratif, cela peut donner une certaine indépendance au SIVOM.

Claude Chirat : il faut établir cette répartition presque idéale le plus rapidement possible.

Martial Fauchet : le groupe de travail pourrait être constitué de : Fabrice Ducret, Martial Fauchet, Christophe Reynard, Isabelle Bonnet éventuellement avec Marie-Laure Sapet.

Martial Fauchet présente le projet de budget 2021 :

Le SIVOM a commandé 12 000 masques chirurgicaux pour un montant de 1 680 euros.

Il présente les dépenses d'investissement.

Martial Fauchet : Une balayeuse est nécessaire pour entretenir les deux communes. Quelle balayeuse veut-on acheter ? Il faudra également prendre un emprunt, rechercher les subventions... Si on achète une balayeuse d'occasion, peut-on récupérer une partie de la TVA ?

Que pensez-vous de l'acquisition d'une balayeuse ?

Tous les élus sont d'accord pour acheter une balayeuse et mettre une dépense de 110 000 euros au budget.

Les autres investissements sollicités par le technicien sont : un digicode pour le portail du CTM, la création d'un espace de stockage, un jet haute pression, un souffleur portatif, un perforateur sans fil.

Toutes ces dépenses sont approuvées et seront présentées lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Question n°3 : Modification de la convention d'occupation d'un terrain avec Monsieur Michel Bonnard
Rapporteur : Monsieur le président

Lors du conseil syndical du 26 novembre 2020, les conseillers ont délibéré sur une convention de mise à disposition d'un terrain (référence cadastrale AI 97, d'une superficie de 4 417 m² environ) contigu au stade de football appartenant à Monsieur Michel Bonnard.

Monsieur Michel Bonnard a émis les réserves ci-dessous sur cette convention et souhaite que soient apposées les modifications ou ajouts suivants :

Article 2 : Destination

Le terrain est réservé à la pratique des activités du Football Club Saint Joseph Saint Martin.

Pour toute autre utilisation, le propriétaire décline toute responsabilité.

Claude Chirat : Y a-t-il d'autres utilisateurs que le football ?

Jean-Louis Chouvellon : la seule utilisation autre que le football est le parking de « Courir pour des pommes ».

Claude Chirat : Le terrain est-il utilisé pour d'autres activités ? Notamment des activités organisées par la commune de Saint Joseph ?

Dominique Dubos : à partir du moment où le terrain est loué, la responsabilité est assurée par le locataire.

Sylvie Bonjour : si on loue pour du football, la destination est convenue.

Cependant, le terrain n'est pas clos, donc le SIVOM ne peut être tenu pour responsable en cas d'utilisation par d'autres activités.

Martial Fauchet fait remarquer que l'on devra intégrer le terrain dans nos contrats d'assurance comme locataire.

Sylvie Bonjour : si on veut faire autre chose, il faudra interroger Monsieur Bonnard.

Martial Fauchet : la mention « Pour toute autre utilisation, le propriétaire décline toute responsabilité » sera supprimée.

Claude Chirat : Peut-on organiser une autre manifestation ? Il faudra demander l'autorisation.

Article 6 : Entretien

Le terrain sera pris en l'état par le club de football.

Le SIVOM Le Rieu entretiendra le terrain et les abords, afin que celui-ci soit praticable pour les entraînements.

La mention sera supprimée : **Le SIVOM Le Rieu entretiendra le terrain et les abords, afin que celui-ci soit praticable pour les entraînements.**

Il est donc proposé de ne pas prendre en compte la demande de Monsieur Bonnard et de laisser la convention en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- Refuse les modifications ci-dessus
- Approuve la convention initiale.

Question n°4 : Approbation de la convention d'adhésion aux prestations « Hygiène et sécurité au travail **Rapporteur : Monsieur le président**

Monsieur le président informe les membres du conseil syndical que les établissements adhérents aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par l'établissement, pour un coût mensuel de dix euros soit cent vingt euros annuels.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de l'établissement et, de missions « **d'assistance individualisée en prévention** », « **d'assistance mutualisées en prévention** » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un **Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)** ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est proposé aux membres du conseil syndical de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le président à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, **à l'unanimité**

- d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros soit cent vingt euros annuels,

- de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le président à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget du SIVOM.

Question 5 : Convention de mise à disposition d'un agent technique du SIVOM à la commune de Saint Joseph

La commune de Saint Joseph ayant trouvé une autre solution à partir du premier mars 2021, avec un agent communal, aucune convention ne sera conclue.

Tous les élus sont d'accord pour supprimer ce point de l'ordre du jour.

Questions diverses :

Prêt de matériel électroportatif et de véhicules :

*** Prêt de matériel électroportatif :**

Le problème de l'assurance est évoqué.

Le prêt de matériel est délicat. Il s'agit de détournement de biens publics.

A qui prête-t-on ?

Les gens sont de plus en plus procéduriers et il faut y penser, idem pour les assurances.

Ne faudrait-il pas demander aux agents de présenter un justificatif de leur assurance « responsabilité civile ».

Peut-on se dégager de notre responsabilité ?

Il faut mettre dans une balance les risques.

Le matériel électroportatif sera réservé aux agents du SIVOM, puisque ces agents sont censés être qualifié pour utiliser du matériel technique.

On adaptera la fiche avec :

- la responsabilité de la collectivité ne saurait être engagée.
- Utilisation strictement personnelle, non récurrente,
- l'agent devra être qualifié pour utiliser le matériel.
- les consommables (exemple carburant) sont à la charge de l'agent.

*** Prêt de véhicules :**

- Le personnel devra rendre le véhicule propre et avec le même niveau de carburant.

*** Prêt aux associations :**

- Fait-on payer l'essence aux associations ? Non, on ne fait pas payer le carburant, il s'agit des animations communales.

Les documents seront remis au propre par le président et proposé aux membres du SIVOM pour avis.

Descriptif assurances

- * Voir la différence pour les véhicules avec et sans franchise (IB)

Autorisations spéciales d'absences

- * Prévoir une délibération pour le prochain conseil syndical

Projet d'évolution d'un agent au sein des services techniques

- * Vu précédemment

Politique à long terme de renouvellement des véhicules

- * A voir avec le technicien, kilométrages des véhicules et kilométrages annuels.

Etat des dépenses 2020 assumées par chacune des deux communes

- * Fournitures administratives : 820,35 euros

- * Fournitures COVID : 2 687,73 euros

Clé de répartition 26,28 % proposée selon le nombre de fiches de paie

- * Portables : 1 869,37 euros à reverser

Jean-Louis Chouvellon et Julien Freycon quittent la séance à 12h20.

Limitation de la contribution du SIVOM aux associations de nos communes respectives

En dehors des chapiteaux et des rouleaux tapis de sol, les services n'interviendront pas.

Saint Joseph envisage de monter un comité des fêtes.
Il serait intéressant de lister les manifestations importantes et le matériel prêté.

La séance est levée 12h40

Prochain conseil syndical le 23 mars 2021 à 8h30, à Saint Joseph, salle du cercle.

le 26 février 2021,
le président,
Martial FAUCHET